



**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL DE CAEN**

La Maison de l'Image de Basse-Normandie

**Rapports du commissaire aux comptes
à l'assemblée générale
Exercice clos le 31 décembre 2006**

Membre de  GROUPE FRANCE AUDIT

SOMMAIRE

I – Rapport général du commissaire aux comptes à l'assemblée générale.

II – Rapport spécial sur les conventions réglementées.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2006**

SOFICOM AUDIT SAS

**Représentée par Franck DANET
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de CAEN**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Maison de l'Image de Basse-Normandie tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justifications des appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-90 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2- A la clôture de l'exercice, une provision pour fonds dédiés de 16 719 euros a été comptabilisée pour le montant correspondant à la partie des subventions dont les actions n'ont pas encore été effectuées.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association pour procéder à leur estimation.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable des estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à CAEN, le 26 avril 2007
Le Commissaire aux Comptes
Franck DANET

Bilan Actif

Désignation: ASS MAISON DE L'IMAGE DE BASSE NDIE

Exercice clos le 31/12/06

EURO

	Brut	Amort. & Prov.	31/12/06	31/12/05
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherches & développement				
Concessions, brevets, licences, ...				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorp.en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 953	1 521	5 432	6 823
Instal. techn., matériel & outil. indust.	26 455	9 665	16 789	25 204
Autres	71 116	19 889	51 227	67 669
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobil. financières (2)				
Participations				
Créances ratt. à des participations				
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	409		409	4 000
TOTAL I	104 935	31 075	73 859	103 697
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.				
En-cours prod. (biens et services)(a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	1 950		1 950	
Autres	10 765		10 765	39 811
Valeurs mobilières de placement	317 295		317 295	307 088
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 094		8 094	20 773
Charges constatées d'avance (3)	6 594		6 594	2 966
TOTAL II	344 700		344 700	370 639
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembourse. des empr. (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	449 636	31 075	418 560	474 337
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.

Bilan Passif

Désignation: ASS MAISON DE L'IMAGE DE BASSE NDIE

Exercice clos le 31/12/06

EURO

	31/12/06	31/12/05
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (a)	8 432	
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	16 811	289 703
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)	281 271	
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	306 514	289 703
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
FONDS DEDIES		
Sur subventions fonctionnement	16 719	7 500
Sur autres ressources		
TOTAL III	16 719	7 500
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	24 497	40 013
Dettes fiscales et sociales	70 670	55 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		53 827
Autres dettes	158	15 300
Instruments de trésorerie		12 193
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	95 326	177 133
Ecarts de conversion Passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	418 560	474 337
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.

Compte de résultat

Désignation: ASS MAISON DE L'IMAGE DE BASSE NDIE

Exercice clos le 31/12/06

EURO

	du 01/01/06 au 31/12/06	du 20/04/05 au 31/12/05
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) (a)	23 717	6 000
montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	23 717	6 000
Production stockée (b) Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations)	567 800 34 499 150	523 181 7 589
TOTAL I	626 168	536 770
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (c) Variation de stock (d) Achats de matières premières et autres approvisionnements (c) Variation de stock (d)		
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, provisions et engagements: Sur immobilisations: dotations aux amortissements (e) Sur immobilisations: dotations aux provisions Sur actif circulant: dotations aux provisions Pour risques et charges: dotations aux provisions Autres charges	127 939 22 510 295 929 125 394 27 551 278	104 614 1 100 93 080 38 059 3 555
TOTAL II	599 604	240 410
1.RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	26 563	296 360
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:		
Excédent ou déficit transféré III Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 416	843
TOTAL V	2 416	843

Compte de résultat (suite)

Désignation: ASS MAISON DE L'IMAGE DE BASSE NDIE

Exercice clos le 31/12/06

EURO

	du 01/01/06 au 31/12/06	du 20/04/05 au 31/12/05
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	8	
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	8	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 408	843
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	28 971	297 203
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 691	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	1 691	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 632	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	4 632	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 2 941	
Impôts sur les bénéfices (IX)		
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)	480	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	9 700	7 500
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	630 756	537 614
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	613 945	247 910
EXCEDENT OU DEFICIT	16 811	289 703
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		

Maison de l'image de Basse- Normandie

Annexe aux comptes clos le 31/12/2006

Sommaire

Maison de l'image de Basse-Normandie	1
Sommaire	2
Identification de l'association	3
1. Faits majeurs de l'exercice	4
2. Règles et méthodes comptables.....	4
3. Informations relatives au bilan.....	4
a) Immobilisations et amortissements	4
b) Actif circulant	5
c) Fonds associatifs	6
f) Fonds dédiés	6
g) Dettes	6
4. Informations relatives au compte de résultat.....	7
a) Ventilation des subventions	7
b) Produits à recevoir	7
c) Charges à Payer.....	7
d) Charges et produits constatés d'avance	8
e) Charges et produits exceptionnels.....	8
f) Transfert de charges d'exploitation	8

Identification de l'association

Désignation de l'association : Maison de l'Image Basse-Normandie.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006, dont le total est de 418 560 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un excédent de 16 811,22 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à 16 719,25 €, ils correspondent à :

- à une partie de la subvention DRAC à hauteur de 7 019,25 € affectés au projet d'études à la formation professionnelle non encore achevé au 31 décembre 2006 ;
- à une action réalisée pour la Ville de Caen à hauteur de 5 600 € au titre de l'exercice. (Il subsiste 9 700 euros en fonds dédiés correspondant au reliquat de charges à engager sur cette action).

L'engagement Retraite a été calculé selon les paramètres suivants :

- Avec un âge de départ volontaire à 60 ans,
- Avec un taux de progression annuel des salaires de 3%,
- Avec un taux de turn over moyen,
- Avec la table de mortalité INSEE 2003.

Selon ces critères, l'évaluation s'élève à environ 18 000 euros.

Contributions volontaires :

- Le Conseil Régional de Basse-Normandie met à disposition à titre gratuit les locaux de l'association de la Maison de l'Image de Basse-Normandie (Citis, Immeuble Odysée, 4 avenue de Cambridge, 14 204 Hérouville Saint-Clair). La valorisation de cet avantage en nature s'élève à 36 853 € pour l'exercice 2006.
- Le conseil régional prend également en charge les dépenses d'électricité et d'eau. La valorisation de cet avantage en nature s'élève à 8 365 € pour l'exercice 2006.
- Le conseil régional de Basse-Normandie a également pris en charge la réalisation d'une étude juridique pour un montant de 1 000 € (règlement direct du prestataire).

1. Faits majeurs de l'exercice

Il s'agit du premier exercice de 12 mois arrêté par l'association. Les comptes 2005 et 2006 ne sont donc pas comparables.

La reprise du matériel ACCAAN le 22/11/2005 a donné lieu à une remise de 887 € en janvier 2006. La valeur immobilisée a été corrigée en conséquence ainsi que les amortissements afférents.

2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il est fait application des règlements CRC 2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Il n'a pas été constaté de différence entre la durée fiscale et comptable. En outre, aucune immobilisation figurant au bilan n'est décomposable.

3. Informations relatives au bilan

a) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties de façon linéaire ou dégressive, selon les durées suivantes :

- Agencements : 20 %,
- Matériel : 33,33 %,
- Matériel de transport : 20 %,
- Matériel de bureau et informatique: 20 à 33,33%.

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
IMMO INCORPORELLES				
IMMO CORPORELLES				
Installations / agencements	6 953,91			6 953,91
Matériel cinéma	26 148,88	1 193,61	887,00	26 455,49
Matériel de transport	24 580,00			24 580,00
Matériel bureau et informatique	45 571,12	965,47		46 536,59
Mobilier				
IMMO FINANCIERES				
Cautionnements versés	4 000,00	409,80	4 000,00	409,80
IMMO. BRUTES	107 253,91	2 568,88	4 887,00	104 935,79

AMORT. s/INCORPORELLES				
AMORT. s/CORPORELLES				
Installations / agencements	130,30	1 390,78		1 521,08
Matériel cinéma	944,17	8 753,28	31,94	9 665,51
Matériel de transport	286,77	4 916,00		5 202,77
Matériel bureau et informatique	2 194,74	12 491,88		14 686,62
Mobilier				
PROV. s/IMMO FINANCIERES				
TOTAL AMORT + PROV	3 555,98	27 551,94	31,94	31 075,98

La diminution de 887 € correspond à une remise obtenue en janvier 2006 sur la reprise du matériel ACCAAN. Les amortissements 2005 ont été corrigés de 31,94 €.

b) Actif circulant

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Créances immobilisées			
Fournisseurs débiteurs			
Créances usagers	1 951	1 951	
Débiteurs divers	10 766	10 766	
Charges constatées d'avance	6 595	6 595	
TOTAL	19 311	19 311	
Montant des prêts en cours d'exercice	Accordé Remboursé		

c) Fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES

	31.12.06	31.12.05
Report à nouveau	8 432	
Résultat de l'exercice	16 811	289 704
Résultat sous contrôle de tiers financeur	281 272	
Subvention d'investissement		
TOTAL	306 515	289 704

f) Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

Compte	Financeur	Libellé	Solde 31/12/2005	Reprise sur Fonds dédiés	Engagements à réaliser	Solde 31/12/2006
194000	DRAC		7500	480,75		7 019,25
194000	Ville de CAEN 2005				9 700	9 700,00
TOTAUX			7500	480,75		16 719,25

g) Dettes

ETAT DES DETTES	TOTAL	1 AN AU +	1 A 5 ANS	+ DE 5 ANS
Concours bancaires				
Fournisseurs	11 995	11 995		
Factures non Parvenues	12 503	12 503		
Dettes fiscales et sociales	70 670	70 670		
Autres dettes	158	158		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	95 326	95 326		
Emprunts en cours d'exercice				
	Souscrits			
	Remboursé			

4. Informations relatives au compte de résultat

a) Ventilation des subventions

Région Basse-Normandie	370 000
Conseil Général Calvados	21 000
Conseil Général Manche	15 000
Ville de Caen	30 600
DRAC	127 500
Rectorat	1 700
DRDJS	2 000
TOTAL	567 800,00

b) Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Divers produits à recevoir.....	10 316
TOTAL	10 316

c) Charges à Payer

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	24 497
Dettes fiscales et sociales.....	70 670
Autres dettes.....	158
TOTAL	95 326

d) Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation.....	6 595	
TOTAL	6 595	

e) Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Part salariale Audiens 2006 complémentaire	985	
Pénalités et correction taux retraite 2005	2 533	
Autres charges exceptionnelles	1 115	
Annulation provision étude juridique payée par le financeur		1 000
Autres produits exceptionnels		691
TOTAL	4 632	1 691

f) Transfert de charges d'exploitation

	Montant
Transfert de charges d'exploitation	10 075
Transfert de charges de personnel (aide concernant deux postes).....	24 425
TOTAL	34 499

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, votre président nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du Code de Commerce.

Fait à CAEN, le 26 avril 2007.

SOFICOM AUDIT SAS

**Représentée par Franck DANET
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de CAEN**